



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée territoriale

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT  
Mail : [n.guillemont@inao.gouv.fr](mailto:n.guillemont@inao.gouv.fr)

Monsieur le Maire

MAIRIE  
11, Grande rue  
25550 SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD

V/Réf :  
N/Réf: CM/NG/ED – 17-178

Objet : **PLU**  
**Commune de Saint-Julien-lès Montbéliard**

Quetigny, le 10 mai 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 7 mars 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de votre commune.

La commune de Saint-Julien-lès-Montbéliard est située dans l'aire géographique de l'AOP « Morbier ».

Elle appartient également aux aires de production des IGP suivantes :

- IGP viticole : « Franche-Comté »,
- IGP agro-alimentaires : « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau », « Saucisse de Montbéliard », « Porc de Franche-Comté ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet prévoit la construction d'environ 21 nouveaux logements.  
L'utilisation des dents creuses est privilégiée et permettra la construction de 14 logements sur 1,21 ha.  
L'extension de l'urbanisation se limite à 0,7 ha pour accueillir 7 habitations permettant d'atteindre l'objectif de 21 logements d'ici quinze ans.  
Cette extension urbaine représente 0,18 % de la surface totale de la commune (386 ha).

Dans ce contexte l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où son impact sur les SIQO concernés est très limité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice  
et par délégation  
Christèle MERCIER

Copie : DDT 25